

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 100 (1964)
Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

396

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Calme et sérénité...



Séminaire de Chexbres

Votre excursion... **LES MOSSES** 1450 m.

La perle des Alpes vaudoises **LAC LIOSON** 1850 m.

Restaurant — **Raclette** — Location bateaux — Pêche

Buvette — Site panoramique

Dic Chaussy 2350 m.

Nombreuses manifestations durant la saison Renseignements :
tél. (021) 24 11 04 - (025) 6 32 22. **Télécabine** fonctionne tous les jours. Chemin de fer
Aigle-Sépey - Car dès Le Sépey ou Château-d'Œx.

Hôtel-Café-Rest. **La Lécherette** Bons vins - Fine cuisine Fam. Nicolier - tél. (029) 4 62 59



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

2 appartements

A louer à Oron-la-Ville, dans immeuble neuf :
2 appartements de 5 pièces, tout confort, vue, tran-
quillité, soleil, pour le prix de **Fr. 350.—** par mois,
plus charges.

Entrée immédiate ou à convenir.

Pour traiter : CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE
RETRAITES POPULAIRES, Caroline 11, Lausanne.

Ecole cantonale d'administration de Saint-Gall

Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française,
italienne et romanche, qui désirent fréquenter des
classes préparant à l'admission dans les postes, les
chemins de fer, les douanes, les télégraphes - télé-
phones, Swissair. Le cours dure 6 mois et donne aux
élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour
suivre ensuite l'enseignement des classes profession-
nelles (2 ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au **25 septembre 1964**.

Ouverture du cours : **19 octobre 1964**.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

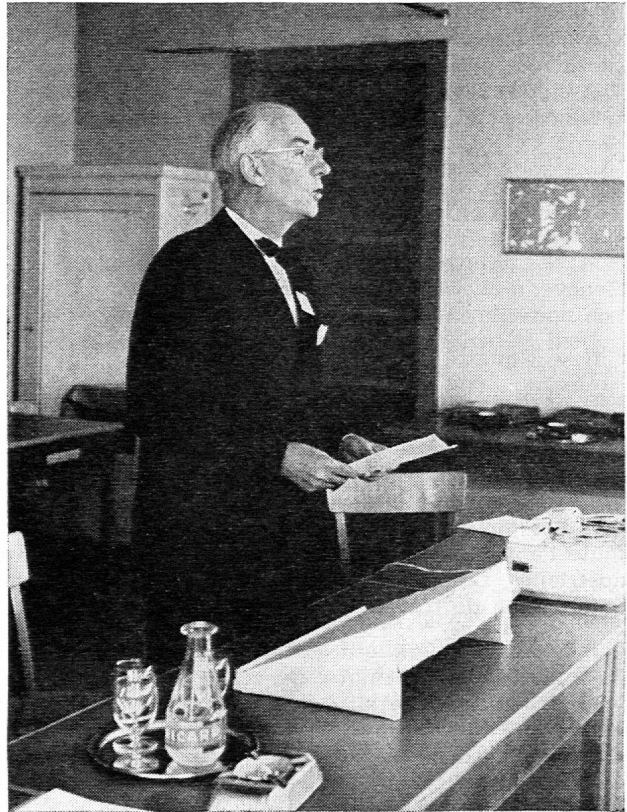
Le séminaire de Chexbres 1964

Résumé de l'allocution de M. Georges Jaccottet, ancien conseiller national et directeur des écoles de Lausanne

M. Georges Jaccottet, conseiller national et directeur des écoles de Lausanne, ouvre le séminaire de Chexbres par une brève allocution, rappelant que l'effectif global de la main-d'œuvre étrangère est actuellement estimé à quelque 800 000 personnes, ce qui est considérable par rapport à la population indigène. Cette masse étrangère, dit-il, pose des problèmes qui ne sont pas des problèmes d'ordre économique seulement : ce sont également des problèmes sociaux, familiaux, psychologiques et de relations humaines.

Le problème qui concerne le plus directement les instituteurs est celui de l'accueil des étrangers et de l'instruction des enfants étrangers dans les écoles.

A Lausanne on a déjà créé des classes spéciales pour les petits Italiens et les petits Espagnols et c'est une heureuse initiative. Mais ne conviendrait-il pas cependant d'améliorer les techniques d'enseignement et d'analyser le problème dans son ensemble afin de trouver les meilleures solutions ? M. Jaccottet se réjouit de ce que le séminaire ait choisi de traiter une question aussi importante non seulement pour les étrangers, mais pour l'ensemble du peuple suisse.



Résumé de l'allocution de M. Armand Veillon

M. Armand Veillon dirigea les débats avec beaucoup d'autorité et de bonhomie, rappelant opportunément les arguments en présence et en sériant les questions quand besoin était.

Dans son allocution d'ouverture, il apporta tout d'abord les salutations du Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Il remercia ensuite tous ceux grâce à qui ce VI^e séminaire a pu être organisé : les conférenciers qui, malgré leur intense activité professionnelle, avaient bien voulu préparer des exposés à cette occasion et consacrer une partie de leur temps à ce déplacement; la Société pour le développement de l'économie suisse, sous le patronage de laquelle se poursuit la campagne « Jeunesse et Economie », cadre désormais traditionnel des séminaires pédagogiques romands ; le Centre d'information et de public relations, à Genève, et son représentant, M. Daniel Jordan, qui organise pratiquement ces séminaires ; M. Gustave Willemin, cheville ouvrière des précédentes réunions, malheureusement retenu par la maladie ; et enfin les enseignants qui, par leur présence, témoignent de leur intérêt pour les problèmes généraux de leur profession, en particulier ceux de Fribourg et du Valais, qui ne font pas partie



de la SPR mais lui apportent néanmoins chaque année leur collaboration.

M. Veillon attira ensuite l'attention des participants sur une innovation apportée à l'organisation du séminaire, sous la forme des discussions de groupes, non qu'il en attende la solution complète et définitive du problème posé, mais dans l'espoir que de nouvelles voies pourront être tracées pour les études ultérieures consacrées à cette question.

Il cita l'exemple de l'Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände pour montrer tout l'intérêt des tra-

voux effectués lors de telles assemblées, soulignant la valeur et la nécessité d'une large collaboration, à la mesure des problèmes de l'époque.

Enfin, il situa le sujet choisi cette année en rappelant que, devant un problème qui préoccupe tous les milieux de notre pays comme son gouvernement, le souci des enseignants devait être d'en traiter l'aspect qui concerne la jeunesse, et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les enfants étrangers ne soient pas négligés par les écoles suisses.

Résumé de l'exposé de M. Edouard Schneiter

M. E. Schneiter, sous-directeur de Gardy S.A., à Genève, a choisi pour titre de sa conférence « L'industrie doit-elle intégrer les ouvriers étrangers ? ».

Il y a quatre catégories d'étrangers :

1) **Les travailleurs établis**, qui habitent en Suisse depuis 10 années à la suite desquelles ils ont obtenu un permis d'établissement ; sur le plan professionnel, ils sont quasiment assimilés aux Suisses.

2) **Les non-saisonniers sous contrôle**, qui travaillent toute l'année et régulièrement dans les entreprises industrielles. Les salariés doivent être au bénéfice d'une autorisation de travail et d'un permis de séjour.

3) **Les saisonniers**, qui sont d'habitude en Suisse du 6 janvier au 22 décembre. De cette façon, ils ne peuvent obtenir de permis d'établissement, car chaque année, ils interrompent leur séjour. Ils ne passeront donc jamais dans la catégorie des travailleurs établis et ne pourront jamais faire venir leur famille dans le pays d'accueil.

4) **Les frontaliers**, qui viennent tous les jours en Suisse et qui n'ont pas besoin d'un permis de travail.

Actuellement on compte environ 800 000 étrangers dans notre pays dont 690 000 sont sous contrôle. Cet état fit naître des inquiétudes dans trois différents secteurs avant tout :

- a) les autorités
- b) les syndicats
- c) les employeurs

Pour les **autorités** le problème le plus urgent est de freiner l'arrivée des nouveaux travailleurs étrangers. Aussi, le Conseil fédéral demande aux entreprises, par son arrêté de mars 1963, de stabiliser leurs effectifs. Cependant, malgré la réglementation, les effectifs de travailleurs étrangers continuent à augmenter.

Les étrangers ne se **syndiquent** pas, pour des raisons financières et politiques. (Les syndicats prendraient les premiers les mesures voulues pour assurer le retour dans leur foyer des ouvriers étrangers qui s'avèreraient créer un déséquilibre sur le marché de la main-d'œuvre).

Le pourcentage des syndiqués par rapport au nombre des travailleurs est devenu trop faible.

Les syndicats ont donc raison d'insister pour une intégration meilleure du personnel étranger afin d'en faire des syndiqués.

Les **employeurs** s'inquiètent du fait que les Suisses ne veulent plus occuper certains postes. « Il y a des travaux que les Suisses ne font plus ».

D'autre part, les ouvriers italiens et espagnols formés en Suisse seront les bienvenus dans leur pays où les efforts d'industrialisation s'effectuent à un rythme rapide. En plus de la perte de personnel bien formé qu'ils subiront, les employeurs auront à faire face à une concurrence étrangère plus sérieuse puisque les nouvelles entreprises bénéficieront de l'appui d'une main-d'œuvre soigneusement formée en Suisse.

Dans les milieux des employeurs, on se demande comment faire pour retenir les étrangers dans notre pays.

Pour les autorités, le problème est donc politique, pour les syndicats, il se rapporte aux effectifs et pour le patronat, il est d'ordre matériel.

Les travailleurs étrangers de leur côté prennent de plus en plus conscience de leur force et savent que la Suisse ne peut produire sans eux.



Discussions (faisant suite à l'exposé de M. Schneiter)

Questions : a) Le fait que la famille n'a pas le droit de venir en Suisse constitue, avez-vous dit, un problème provisoire. Que veut dire ici « provisoire » ?

b) Vous avez dit ensuite que les syndicats ont interdit aux ouvriers de venir avec femme et enfants, mais à mon avis ceci résulte d'accords conclus entre les gouvernements.

Réponses : a) J'ai dit « provisoire » car, en vertu de la législation actuelle, on admet que la famille peut venir après un certain nombre d'années, mais le nombre d'années se calcule plus ou moins en fonction de la « qualité » de l'ouvrier.

b) Bien sûr, des accords entre les Etats ont été conclus, mais l'Union syndicale suisse a une influence énorme auprès du gouvernement, ainsi que l'USAM ou que le Vorort, et quand ces milieux ont déclaré qu'il valait mieux pour les familles rester dans leurs pays, l'Etat a adopté la même idée.

D'autre part, la demande de pouvoir loger les étrangers n'a jamais été présentée officiellement, et ceci parce qu'il n'existe aucune obligation de loger les Suisses. Alors pourquoi un Italien habiterait-il à Genève un appartement avec vue sur le lac alors qu'un ouvrier d'Oerlikon habiterait une baraque ?

Intervention de M. Pierrehumbert : Tentons, plutôt que d'émettre des critiques, d'analyser les problèmes qui se posent et de leur trouver des solutions.

Question : Dans quelle mesure peut-on, sans trop de risques pour l'avenir, intégrer du personnel étranger ? Une fois le problème posé, on pourrait admettre que nous devons faire les sacrifices nécessaires pour établir chez nous des familles complètes d'étrangers en admettant qu'ils deviendraient une fois Suisses et que nous en avons besoin pour l'économie de notre pays.

Je pense ensuite qu'il y a un grand travail d'information à faire au sein de la population, car il est difficile, dans les entreprises, de faire admettre au personnel suisse certains privilèges accordés au personnel étranger. Il faut faire admettre aux Suisses la nécessité pour le pays d'avoir du personnel étranger vivant dans les meilleures conditions possibles sur le plan économique et humain.

Il est d'autre part regrettable qu'il y ait entre représentants du patronat une concurrence malsaine qui fait que l'employé change souvent de profession, non pas parce qu'il avait du goût pour un autre métier, mais parce qu'on lui offre un meilleur salaire ou qu'on peut lui fournir un logement. Il y a donc une grande information du personnel à faire pour que l'on admette la présence de l'ouvrier étranger.

Réponse : Trois secteurs sont touchés par l'arrêté sur la surchauffe : le crédit, la construction et la réglementation de la main-d'œuvre.

Les Suisses quittent probablement l'industrie où on les paye à l'heure pour être payés au mois. Ils vont donc être remplacés par des ouvriers étrangers qu'il faudra intégrer.

Si l'on continue à intégrer les étrangers, toute la production suisse sera pratiquement assurée par eux. Le problème est délicat. Au fur et à mesure que l'automatisation diminuera le nombre des travailleurs, on aura de plus en plus d'étrangers dans les usines, car les Suisses s'engagent ailleurs. Le fait de payer dans les industries les ouvriers au mois constituerait une avance très sérieuse.

Les arrêtés pris par le Conseil fédéral aussi bien dans le secteur du crédit que dans celui de la construction ou de la main-d'œuvre doivent avoir des effets assez solides, mais les plus grands résultats seront certainement dus avant tout au fait que les crédits sont bloqués.

Question : Les réserves, les possibilités sur le plan du marché du travail sont-elles tout à fait épuisées, au est-ce qu'il y a encore des ressources, et si oui, comment peut-on mobiliser les ressources ?

Réponse : Il n'y a pratiquement plus de Suisses disponibles, sauf dans des cantons comme Appenzell, Uri, et si ces gens partent de chez eux, ils auront, eux, besoin d'étrangers dans leurs cantons.

Mais qu'arrivera-t-il lorsque les enfants « assimilés » des étrangers ne voudront plus, eux, faire les métiers de leurs parents ?

Questions : a) Existe-t-il actuellement, soit au sein des autorités soit au sein des associations patronales ou des syndicats, des plans visant à l'intégration de la main-d'œuvre étrangère ?

b) A-t-on prévu une politique des salaires ?

c) A-t-on prévu une politique des logements dans la perspective de cette intégration ?

Réponses : a) Il existe à Genève une commission de 24 membres, 12 délégués syndicaux, et il y a un membre par branche. Dans cette commission du marché de l'emploi, on essaye de faire une politique à long terme. Cette commission cherche à trouver des formules pour essayer de dresser, dans le secteur de la main-d'œuvre, approximativement des plans.

b) La politique des salaires dépend des secteurs. Je crois que l'on s'achemine vers une politique des salaires.

c) Beaucoup d'usines ont construit des immeubles. Mais il se crée souvent des difficultés, lorsqu'un ouvrier logé dans l'immeuble d'une entreprise quitte celle-ci pour s'engager ailleurs, il reste dans son appartement, on ne peut pas le faire partir.

Un représentant des syndicats ouvriers reprend alors de façon détaillée l'argumentation de M. Schneiter et y répond de la façon suivante :

Il est exact que les organisations syndicales se sont montrées très réservées lorsque l'afflux des travailleurs étrangers a débuté. C'est la période d'après-guerre qui a rendu le phénomène aigu. On pensait généralement que les ouvriers arrivaient chez nous pour ne rester que quelques années pendant lesquelles ils nous rendraient service. C'est au moment où l'on s'est rendu compte que le volume de travail, au lieu de diminuer, augmentait sans cesse, que l'on commença de s'inquiéter. Des spécialistes se mirent à approfondir le problème. L'examen fit apparaître toute une série de faits qu'on avait complètement négligés. L'une des principales conclusions de ces études — à laquelle tout le monde est parvenu — est que ce phénomène est irréversible : il n'y a plus de réserves de main-d'œuvre dans les campagnes de notre pays, et il nous faut en chercher à l'étranger, c'est-à-dire puiser dans les réserves d'autres pays, pour faire face aux besoins d'une économie en expansion. Presque tout le monde est maintenant d'accord pour reconnaître qu'un grand nombre de travailleurs étrangers, sinon tous, resteront définitivement en Suisse.

C'est la soudaineté du phénomène qui a rendu la situation actuelle grave. Le fait que le nombre d'ouvriers étrangers ait passé d'une année à l'autre, par exemple, de 200 000 à 400 000 dans un pays de 4 à 5 millions d'habitants pose nécessairement des problèmes (logements, hôpitaux, écoles, etc.). Mais on peut espérer que, grâce aux mesures prises récemment par le Conseil fédéral, la situation va s'améliorer. En ma qualité de syndicaliste, je puis dire que nous sommes persuadés maintenant qu'une intégration d'une partie au moins des travailleurs étrangers est inévitable, qu'on le veuille ou non.

Si les Suisses désertent certaines activités, considérées comme traditionnelles, le patronat porte dans ce départ massif une lourde responsabilité; il n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour que les ouvriers suisses restent dans leur milieu de travail. Pour le patronat, l'arrivée soudaine de la main-d'œuvre a été un oreiller

de paresse. On a investi au lieu de rationaliser: il y a une importante différence.

Par ailleurs, on constate dans l'industrie que les entreprises qui paient le mieux leurs ouvriers, et qui offrent les meilleures conditions de travail, sont aussi celles qui engagent le moins d'étrangers. Donc si le patronat s'était montré moins strict, la situation ne serait probablement pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Quand M. Schneiter prétend que les syndicats suisses sont préoccupés par les travailleurs étrangers parce qu'ils ne veulent pas se syndiquer, et que les organisations syndicales n'ont bientôt plus d'adhérents, il schématise à l'extrême. En valeur absolue, les syndicats augmentent; en valeur relative, j'admets que le degré d'organisation diminue.

Malgré tout, mon organisation comprend 25 000 travailleurs étrangers, ce qui est considérable.

Résumé de la conférence de M. Roger Girod

Pour les enfants nés à l'endroit même où ils sont éduqués, l'école et la famille, dans l'ensemble, travaillent côte à côte à l'intégration des enfants au mode de vie particulier de la société. Mais pour les enfants étrangers, l'école est presque la seule institution qui réalise cette intégration. Dans la société actuelle, l'œuvre d'intégration par l'école a une importance de plus en plus grande, parce que ce que l'on appelle l'industrialisation, c'est-à-dire la transformation de la société aussi bien dans sa technique que dans ses façons de penser et son organisation sociale, entraîne des déplacements considérables de population.

Dans les pays où les cultures sont diverses, et surtout si ces pays sont petits et par conséquent obligés de faire appel à l'extérieur, ces brassages créent des difficultés spéciales. Chez nous ces mouvements sont déjà fort anciens dans la partie la plus industrialisée du pays, et ils ont complètement transformés la population de ces régions. A Genève, par exemple, toute la population est pour ainsi dire venue à des époques différentes de l'étranger et par conséquent a été intégrée de quelque manière. J'évoquerai simplement les réfugiés de la Réforme et la situation telle qu'elle se présentait à Genève au début du XIXe siècle. Lors de la formation du canton, une population de quelque 30 000 habitants s'est ajoutée d'un coup aux 20 000 habitants de l'ancienne République genevoise qui avaient une autre religion, un autre niveau de vie, un autre type de formation et d'instruction. Or en peu de générations, cette nouvelle population a été parfaitement intégrée à la communauté genevoise. Au cours du XIXe siècle, la population de Genève a augmenté presque exclusivement par appel à l'extérieur, étant donné le taux assez faible de la natalité.

C'est au début du XXe siècle (1910) que la population étrangère a atteint la proportion maximum à Genève. Cette population étrangère comptait à cette époque 69 000 personnes, alors que les Genevois n'étaient que 53 000, auxquels s'ajoutaient encore 44 000 Confédérés. L'on comptait alors déjà 20 000 Italiens, soit près de 12 % de la population totale.

A l'heure actuelle, chose curieuse, nous avons proportionnellement moins d'enfants étrangers dans nos écoles que par le passé.

Les problèmes scolaires que posent aujourd'hui les enfants étrangers ne doivent donc pas être exagérés.

L'idée d'un « envahissement » de nos écoles, expliquant toutes les difficultés de celles-ci, est imaginaire. Plusieurs études et ouvrages consacrés à ce problème montrent combien, d'une manière générale, les retards sont graves dans notre pays: à Genève, par exemple, la proportion des garçons de 15 ans qui ont un retard d'un an et plus est de l'ordre des $\frac{3}{4}$, ce qui paraît incroyable. Chez les filles, cette proportion est des $\frac{2}{3}$ environ. La proportion est particulièrement élevée chez les enfants appartenant à des milieux populaires.

Dans la vaste catégorie des enfants qui échouent à l'école, le petit groupe des enfants étrangers présente un retard généralement encore plus marqué que les autres.



Il ne faut pas oublier cependant que parmi les enfants qui ne parlent pas le français à la maison, la plupart sont des Confédérés de langue allemande ou italienne, et non pas des étrangers. Par conséquent le problème se pose à propos de l'assimilation de l'ensemble des enfants dont la langue usuelle est autre que le français. En 6e primaire, 39 % des élèves ont déjà doublé. Ces retards sont proches de cette moyenne pour les enfants nés à Genève, en Suisse romande ou en France. En revanche ils sont de 51 % pour les jeunes Confédérés nés en Suisse allemande (ou Tessin), et de 49 % pour les jeunes étrangers nés dans un pays non francophone.

Dans notre pays, par suite de la réglementation actuelle sur l'entrée de la main-d'œuvre étrangère, le nombre des jeunes étrangers est réduit. On peut donc dire que, pour le moment, notre problème n'est pas extrêmement grave. Dans les régions où la réglementation est différente, la situation se présente généralement de façon assez catastrophique, faute d'une politique appropriée.

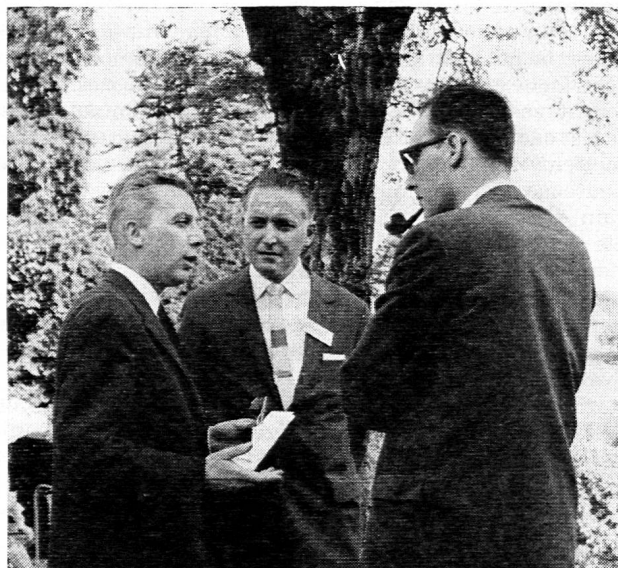
Dans notre pays comme dans tous les autres pays industrialisés, le phénomène des migrations de main-d'œuvre est déjà fort ancien, et il a toujours été massif. Nous ne devons donc absolument pas être effrayés à l'idée d'avoir, dans certaines régions, 30 ou 40 % d'étrangers et la même proportion d'enfants étrangers dans les écoles. L'histoire genevoise, par exemple, qui est aussi vraisemblablement — à certaines nuances près — celle de Lausanne, de Zurich, etc., est au fond l'histoire de l'assimilation très active d'une masse d'éléments extérieurs qui sont arrivés à différentes époques.

Les déplacements de main-d'œuvre sont inhérents à l'industrialisation, ces déplacements sont massifs lorsque la vie économique est intense, et nous avons un passé scolaire et général qui montre que nous pouvons parfaitement assimiler des éléments extérieurs en grand nombre, qu'ils soient étrangers ou Confédérés. Les chiffres montrent clairement qu'à chaque génération cette sorte de miracle de l'assimilation se reproduit, malgré l'importance de l'élément étranger : la plupart du temps, les enfants de Confédérés alémaniques ou d'immigrés étrangers établis à Genève n'apprennent pas la langue de leurs parents, mais seulement le français. Leur forme d'esprit, la

conscience qu'ils ont de leur nationalité, sont typiquement genevoises.

Cependant les courants de migration doivent autant que possible être réglés. L'école insuffisamment équipée (voir proportion des enfants en retard, surtout en milieu ouvrier) doit évidemment être mise en mesure d'accueillir de manière utile les enfants des travailleurs immigrants. Plus l'expansion économique sera grande, plus ceux-ci seront nombreux.

Il est difficile d'imaginer que nous puissions pratiquer indéfiniment la politique caractérisée par les mesures limitatives actuellement en vigueur, qui d'un côté séparent de leur famille les travailleurs que nous faisons venir et par ailleurs imposent l'éducation de leurs enfants à leur pays d'origine. Il est peu probable que, dans une Europe plus intégrée, où les rétributions seront sans doute moins inégales entre les différents pays, l'on continue d'obtenir des travailleurs, en tout cas des travailleurs de valeur, qui accepteront ces conditions.



Un argument irréfutable...

Discussions (faisant suite à l'exposé de M. Girod)

— Vous avez déclaré que Genève avait assimilé passablement d'étrangers en peu de générations. Pouvez-vous définir ce peu ? Combien pensez-vous qu'il faut de générations pour assimiler complètement les étrangers ? D'autre part, pourriez-vous préciser le rôle joué par la proportion entre les étrangers à assimiler et la population totale ?

— Je n'ai pas voulu dire que l'assimilation s'était faite en peu de générations, mais que pour chaque génération l'assimilation était extrêmement rapide. Cela provient de ce que les enfants étrangers ne parlent plus la langue de leurs parents.

On peut dire que la génération formée sur place parvient à l'assimilation complète. Elle se naturalise généralement, possède des diplômes valables seulement en Suisse, n'a de relations qu'en Suisse, et n'a d'avenir pour ainsi dire que dans notre pays.

— Pensez-vous que la proportion d'étrangers ne joue vraiment aucun rôle ?

— Je ne peux pas vous répondre catégoriquement, mais si l'on songe que la Genève de 30 000 habitants a absorbé 20 000 étrangers, si l'on songe aux Italiens de 1900, on doit constater que le grand nombre n'est pas un obstacle à l'assimilation rapide.

— Pensez-vous que les conditions générales de l'assimilation, il y a 50 ou 100 ans, étaient les mêmes qu'aujourd'hui ?

— Certainement pas. Il est difficile de définir exactement les différences, mais je pense que les conditions étaient pires. Il y a aujourd'hui beaucoup moins d'analphabètes parmi les étrangers qui immigrent.

Je vous avoue que quand j'ai commencé à préparer cette conférence je suis parti de l'idée que j'aurais à traiter du problème de l'envahissement de nos écoles

par les enfants étrangers, et plus j'ai approfondi le problème, plus j'ai été surpris par le petit nombre de ces enfants relativement à certaines époques antérieures, même à Genève ; je me suis limité à Genève parce que les renseignements statistiques pour l'ensemble du pays me faisaient défaut. Mais le cas de Genève est probablement le plus critique.

— Vous avez évoqué l'interaction des éléments à l'intérieur des classes. Sait-on si, dans les classes où il y a beaucoup d'élèves étrangers, les résultats des élèves sont inférieurs par rapport aux classes où l'élément étranger est plus réduit ?

— A ma connaissance, on n'a pas étudié cet aspect du problème pour lui-même, mais ce serait possible à partir des données que nous possédons. Il faut remarquer que ces élèves étrangers viennent grossir surtout l'effectif des écoles des quartiers populaires, où nous avons vu que le rendement de l'enseignement est déjà extrêmement faible. Ils viennent donc aggraver un phénomène déjà inquiétant.

— Dans quelle mesure est-il préférable de séparer les enfants étrangers des enfants indigènes, ou au contraire de les réunir ?

— Du point de vue de l'enseignement, il faudrait poser la question à des pédagogues, mais mon avis de sociologue est que ce serait la pire des choses. Même les élèves qui échouent profitent des contacts avec leurs camarades : c'est à la récréation que se transmettent les valeurs. Une séparation ne serait pas heureuse. Sociologiquement parlant, l'école est le terrain d'assimilation le plus important, et le fait d'avoir été à l'école avec les petits autochtones est la condition sine qua non d'une intégration.

— La proportion d'échecs citée tout à l'heure me paraît surprenante. Elle ne correspond pas du tout à ce que je constate dans ma classe de village où 80 % des élèves sont des enfants d'ouvriers.

— Dans l'école du village, où l'on trouve beaucoup d'agriculteurs et d'ouvriers, il me semble que la proportion d'échecs doit atteindre 10 %, mais que les

chiffres de Genève dépendent du fait qu'il s'agit d'un canton spécialement citadin.

— En complément des chiffres avancés par M. Girod, je puis opposer aux exemples proposés il y a un instant celui de l'ensemble des classes de 9^e primaire garçons de la ville de Neuchâtel. Ces classes sont au nombre de 4, représentant une centaine d'élèves. Pour la présente année scolaire, il a été impossible de constituer une classe formée uniquement de garçons n'ayant jamais doublé de classe. Les garçons de cet âge qui n'avaient aucun retard scolaire n'étaient pas même 20 sur une centaine. Cela correspond à la proportion citée pour Genève.

— Le problème de l'assimilation se pose certainement de façon beaucoup plus aiguë à propos des adultes qu'à propos des enfants.

— Dans bien des cas, on a groupé les travailleurs étrangers dans des baraquements. C'est le cas en particulier à Vésenaz (GE) où l'on trouve une sorte de village espagnol. Les enfants espagnols jouent ensemble. A la récréation ils restent entre eux. La réunion des travailleurs étrangers dans ces sortes d'enclaves nationales est un gros obstacle à l'assimilation.

— Cette remarque montre que l'intégration par l'école n'est vraiment possible que si l'intégration complète par la société est elle-même en voie de réalisation, au niveau des adultes. Cela pose à nouveau le problème de la xénophobie. L'action de l'école n'est réalisable que si elle s'inscrit dans le cadre de l'action générale d'intégration sociale.

— Il semble que les barrières entre adultes posent un problème grave, car elles peuvent être à l'origine de difficultés familiales chez les étrangers. C'est le cas lorsque l'enfant s'assimile rapidement, car ses parents, qui n'apprennent pas le français, en viennent rapidement à ne plus le comprendre, d'autant plus que les enfants pratiquent de moins en moins la langue de leurs parents. En outre, à mesure que les enfants s'assimilent, ils ne respectent plus les mêmes valeurs que leurs parents.

Exposé de M^{me} Nicollier

Depuis trois ans, je suis maîtresse d'une classe composée uniquement d'enfants italiens de 5 à 7 ans. A première vue, il ne semble pas que celle-ci diffère beaucoup des autres. En plus du fait que l'enfant doit apprendre le français, il doit s'adapter au climat, à notre discipline et à nos exigences. Tous les parents des petits Italiens de ma classe travaillent les deux en dehors du foyer. Les enfants ne jouissent donc pas d'une ambiance familiale normale, puisqu'ils vivent en communauté à la crèche italienne dirigée par des sœurs. Ils sont tous de confession catholique. Au début de la première année, j'ai vu arriver des enfants craintifs, souvent mal ou peu éduqués, répondant grossièrement à la grande joie du reste de leurs compagnons. Souvent leur italien était un dialecte. Que de fois donc au début de l'année j'étais découragée, regrettant d'avoir accepté cette entreprise. Il faut dire que la première volée avait un aspect misérable ; les petits étaient mal vêtus, toujours sales et enrhumés.

Le climat de la classe, fut donc d'abord extrêmement méfiant, j'étais, moi, l'élément étranger. Les élèves formaient un clan, avec son chef, Marcellino.



Les élèves étaient beaucoup trop nerveux, surmenés, sensibles. Ceux d'entre eux qui habitaient avec leurs parents subissaient leur horaire, ils se levaient tôt, se couchaient tard ; les internes à la crèche (au nombre de 10) avaient un horaire plus régulier. Chaque enfant représentait un « cas ». Il fallait tenir compte de tous ces facteurs, et spécialement du fait qu'ils manquaient d'affection.

Comment faisons-nous l'école ? En chantant le plus souvent possible, en apprenant des poésies, en écoutant des disques, de préférence des chansons que peu à peu ils apprennent et puis qu'ils chantent eux-mêmes, des jeux d'observation, rythmique, gymnastique, rondes. Peu à peu j'ai conquis mon grade de « brava maestra » ; les enfants viennent avec joie en classe, ayant réalisé que c'était leur domaine, avec quelqu'un qui ne s'occupe que d'eux. Le mercredi est un jour triste, car il n'y a pas d'école l'après-midi, mais le samedi c'est l'excitation de la retrouvaille avec les parents. Comme le caractère de mes petits élèves est extrêmement vif et spontané, il faut admettre que l'on ne pourra jamais avoir avec eux la discipline d'une classe courante, d'autre part, ils n'ont presque pas été éduqués.

On m'a souvent posé cette question : les enfants italiens ont-ils plus de facilité que les nôtres ? Il y en a comme chez nous de doués et de moins doués. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ces enfants ne peuvent presque jamais être aidés par leurs parents, souvent des analphabètes. Les efforts étant concentrés sur l'élocution et sur la lecture, ils se débrouillent bien

en général. Mais ils ne parlent qu'italien entre eux, à l'école comme à la crèche.

Comment se comportent-ils après l'école enfantine en classe primaire ? D'après quelques collègues qui ont eu par la suite de mes élèves, elles n'ont pratiquement pas observé de différences avec les nôtres. L'adaptation est faite en classe enfantine, et le fait qu'ils lisent déjà permet de les classer dans un groupe. Quant à leur travail, il est naturellement fonction de leur intelligence, mais nous retrouvons ce problème chez les petits Suisses.

Quels sont les rapports avec les parents ? Avec ceux de la première volée, quasi inexistant. Que d'absences non excusées en cette première année ! Il fallait donc arriver à intéresser les parents, à leur faire comprendre l'activité scolaire de leur enfant et ne faire manquer l'école que pour des raisons valables. Mais après beaucoup d'efforts, au cours de la seconde année, j'ai connu presque tous les parents, les contacts ont été très agréables. Actuellement, les parents s'intéressent à l'école. Ils veillent à ce que les enfants la suivent régulièrement.

Pour conclure je dirai ceci : je crois que nous activerions l'intégration des petits étrangers en ne les assimilant pas tout de suite à une classe ordinaire, mais en créant des classes spéciales, dites classes de rattachement, portant l'accent sur l'étude du français et de la lecture. Ils ne devraient être envoyés dans les classes normales que lorsqu'ils sont capables de comprendre leur maître et leurs autres camarades.

Exposé de M^{me} Rollier

Les problèmes que pose l'arrivée dans nos classes de petits étrangers sont connus du Corps enseignant de la Suisse entière. Etant donné que les effectifs des



classes, sans les étrangers, sont déjà très élevés, il est difficile de trouver des solutions à ces problèmes. Cependant, la loi exige que les enfants étrangers suivent un enseignement et qu'ils soient reçus dans les classes ; les maîtres ne peuvent donc se soustraire à l'obligation de leur donner un enseignement valable, en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils savent et de ce qu'ils devront savoir quelques mois après leur arrivée pour pouvoir s'assimiler à l'ensemble de l'école. Il est vrai que certains de ces enfants sont destinés à ne rester que très peu de temps en Suisse, mais il est impossible, pour autant, de les délaisser. Il est possible, au contraire, qu'ils soient destinés à rester en Suisse, à s'y fixer et à former, avec nos enfants, la Suisse de demain. Le sens de la justice doit, à lui seul, obliger les maîtres à faire tout ce qu'ils peuvent pour donner à ces enfants un enseignement suffisant pour leur permettre de s'assimiler complètement.

Pour cela, il faudrait connaître bien ses élèves, chose difficile car les parents des petits étrangers ne parlent souvent que leur langue. Comment leur expliquer quelle est la ligne de l'école, quels sont ses droits envers eux ? Souvent les parents ont de la peine à comprendre les règlements de l'école, ils n'encouragent pas leurs enfants à les suivre, aussi a-t-on proposé au Département de l'instruction publique de faire traduire en italien et en espagnol un extrait du règlement scolaire pour le faire remettre aux parents au moment où ceux-ci déposent leurs papiers à la police des habitants.

A son arrivée, l'enfant est placé en principe dans une classe au-dessous de celle correspondant à son âge, et ceci pour les degrés moyens et supérieurs, alors qu'il est placé dans une classe correspondant à son âge dans le degré inférieur. Plus un enfant est jeune, plus il s'adaptera facilement.

La première étape de l'enseignement aux petits étrangers est celui de la langue française, (conversation, lecture, orthographe, grammaire et conjugaison). Le maître ou la maîtresse n'a, malheureusement, pas forcément une connaissance de la langue que parlent ses élèves.

Pendant les premiers mois, il m'a semblé judicieux de grouper les 4 ou 5 élèves étrangers au fond de la classe et d'en faire un second ordre pour les leçons de français. En revanche, ils se sont joints à la classe pour les leçons de dessin, de couture, pour les travaux manuels et le chant. Pendant les leçons de mathématiques, l'élève qui ne peut faire les problèmes parce qu'il ne les comprend pas, peut tout de même faire les quatre opérations. L'apprentissage des chiffres est relativement vite terminé et ne présente pas de difficultés très importantes. Il n'en est pas de même pour l'apprentissage du français. Les petits moments qui sont consacrés dans la matinée au groupe des élèves étrangers se répartit ainsi :

— Exercices de conversation qui visent à donner à l'élève étranger le plus rapidement possible le moyen de s'exprimer dans un français élémentaire et à lui donner la possibilité de comprendre ce qu'on lui dit. Les enfants répètent le nom des objets qui les entourent après les avoir entendu prononcer. Après les noms viennent s'ajouter les adjectifs, les verbes, et la composition de quelques propositions simples. Il faut naturellement recommander aux élèves indigènes d'accepter les petits étrangers et de les faire jouer avec eux durant les récréations.

— Parallèlement à cette méthode d'enseignement directe, il y a l'apprentissage de l'orthographe, de la lecture et de la grammaire. L'apprentissage de la lecture n'est pas chose aisée. Pour cela, j'ai imaginé une nouvelle technique en illustrant chaque mot lu pour qu'il soit compris de l'enfant, car, ne sachant pas un mot de leur langue, je ne puis traduire ce qu'ils disent. Chaque leçon de lecture comprend plusieurs phases : prononciation de la nouvelle lettre ou diphtongue, épellation des syllabes, lecture des mots ou traduction orale dans la langue étrangère (l'enfant traduit les mots puisqu'il en voit l'image). Les élèves copient les leçons de lecture.

— Lorsque les pages de lecture sont acquises, on passe aux notions élémentaires de grammaire, à l'étude du vocabulaire fondamental.

Après 6 mois environ, un enfant normalement doué

peut se joindre au reste de la classe pour l'étude du français. Il est souhaitable qu'un contact s'établisse entre les parents étrangers et l'école. Les devoirs à domicile doivent être exécutés consciencieusement ; les parents ne s'intéressent pas souvent au travail de leurs enfants, la famille ne soutient pas toujours les efforts fournis par l'institutrice, et l'enfant ne progresse pas comme il le devrait. Le temps qui lui est consacré à l'école est trop court. Pourtant l'étranger doit fournir un travail à domicile plus considérable que les autres. On constate souvent un manque d'application dans les devoirs à domicile, cause de certains échecs. Mais s'il y a des échecs, il y a quelquefois de très beaux succès, des enfants qui en 6 mois savent lire et écrire normalement.

Il s'est ouvert à La Chaux-de-Fonds une classe spéciale groupant les élèves étrangers de 7 à 14 ans. Dès leur arrivée, les étrangers y apprennent les bases du français durant une période de 6 mois à une année et sont ensuite placés au degré correspondant à leurs connaissances scolaires. L'ouverture d'une telle classe comprend de sérieux avantages pour le Corps enseignant de La Chaux-de-Fonds en les déchargeant du supplément de travail que procure la présence d'étrangers non assimilés dans une classe normale. Mais nous pensons que les étrangers, qui de cette façon ne sont pas en contact avec des gens de notre langue, apprennent moins facilement le français.

Il faudrait trouver une solution intermédiaire. Il n'est pas normal que les élèves indigènes souffrent du fait que leur maîtresse est occupée avec les étrangers ; on pourrait donc créer une classe spéciale de français, à raison d'une heure de cours par matin, qui correspondrait à la leçon de français donnée simultanément dans toutes les classes d'où proviendraient les étrangers. Une institutrice de première année, dont les cours ne commencent qu'à 9 heures, pourrait très bien se charger de donner ces leçons. Pour toutes les autres leçons de la journée, les étrangers regagneraient leurs classes respectives où ils pourraient prendre une part toujours plus active au fur et à mesure de leurs progrès en français.

Mais la présence d'étrangers apporte une compensation, elle permet aux petits indigènes de connaître d'autres pays, d'autres langues. L'amitié qui s'établit entre des élèves de différentes nations est peut-être l'image de l'Europe de demain.

Discussions générales

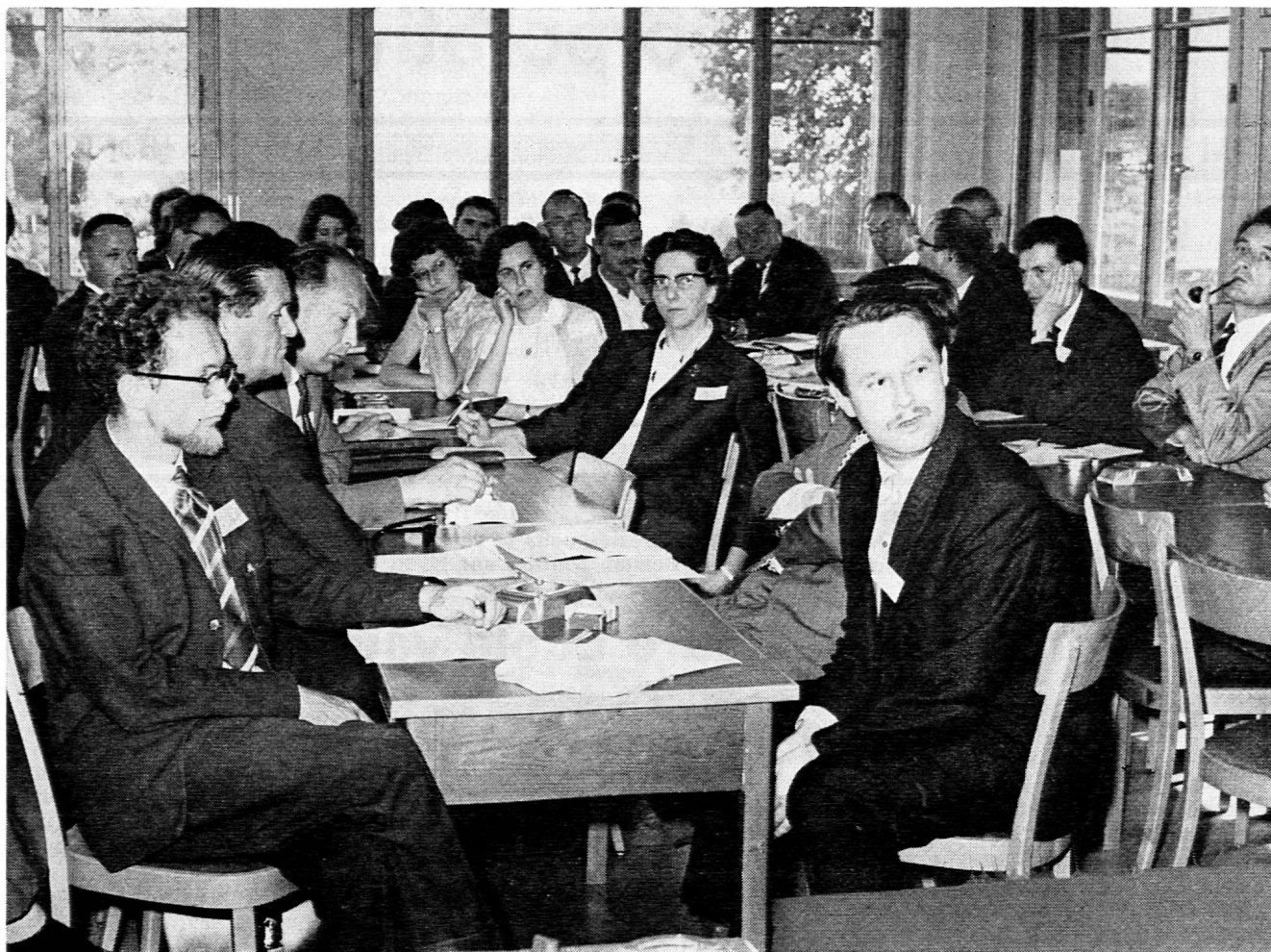
(faisant suite aux exposés de M^{mes} Y. Rollier et E. Nicollier)

Il faut relever la valeur essentielle de cette activité, assimilable à la recherche appliquée, du point de vue des méthodes d'enseignement. Elle pose le problème du matériel d'enseignement : si les mesures limitatives viennent à être levées, il sera nécessaire et urgent que les autorités scolaires participent activement à la résolution de ce problème, en tous cas sur le plan financier.

A Montreux, dans une classe où quatre ou cinq langues voisinent avec l'italien et l'espagnol, les difficultés sont analogues ; les méthodes aussi. Première difficulté à vaincre : la prononciation des sons typiquement français. Les cours se donnent en supplément à l'enseignement général.

A La Chaux-de-Fonds, difficultés identiques. Si la maîtresse parle la langue des enfants, c'est un gros avantage : au bout de deux ou trois mois ils peuvent suivre la classe correspondant à leur âge. L'essentiel est de rendre les enfants heureux à l'école ; c'est une compensation aux difficultés des familles d'immigrants.

Dans tout le canton de Vaud, l'enseignement du français aux étrangers se fait à temps partiel, de 2 à 10 heures par semaine. Parfois il est donné par des institutrices retraitées. Les élèves suivent malgré tout l'enseignement régulier. Cela permet une intégration immédiate dans une classe francophone. Le Département vaudois de l'instruction publique a édité une brochure spéciale.



Du travail sérieux...

Les élèves étrangers ne sont pas nécessairement les plus mauvais, au contraire.

Les travaux à domicile posent un problème du fait que les parents ne sont pas en mesure de les surveiller. Peut-être sera-t-il nécessaire d'organiser des cours de français pour adultes, ce qui contribuerait à aplanir certaines difficultés familiales, les parents pouvant dès lors s'intéresser aux mêmes sujets que leurs enfants, par le truchement de l'activité scolaire.

Les deux solutions : groupement ou répartition des élèves, devraient s'appliquer en fonction de l'âge des enfants. Grouper les élèves des petites classes jusqu'à ce qu'ils puissent suivre une classe normale ; répartir les élèves plus grands dans des classes francophones et leur donner un enseignement complémentaire d'adaptation au français.

Les moyens audio-visuels, dans la première période surtout, sont extrêmement précieux et bien plus efficaces que les moyens traditionnels. Ils permettent de sérier les difficultés d'apprentissage, en particulier de disjoindre le stade de la reconnaissance graphique du mot (remplacé par une image) du stade de la compréhension du sens. Cette méthode est analogue à celle du manuel d'allemand « Wir sprechen Deutsch », qui a fait ses preuves. Il faut donc en envisager la généralisation au moins dans les premiers degrés.

A Genève, les cours de français ont lieu en dehors de l'horaire normal, en complément à l'enseignement ordinaire.

A propos d'un éventuel plan d'intégration des enfants, il faut noter qu'il n'existe de plan ni dans les milieux économiques ni sur le plan gouvernemental. Pourtant il existe un problème, quoique l'exposé de M. Girod conclue différemment : c'est celui des techniques d'enseignement. Il est vrai que l'on peut être tenté de se demander s'il vaut la peine de faire des études poussées à propos d'enfants qui ne resteront peut-être en Suisse que quelques mois. La question peut se poser au niveau des autorités. En revanche, pour un pédagogue digne de ce nom, elle ne doit même pas se poser. Il est particulièrement regrettable que parfois un enfant étranger ait été relégué au fond d'une classe, occupé à dessiner ou à copier des textes qu'il ne comprenait pas.

Le Département neuchâtelois de l'instruction publique a édité une version italienne du règlement des écoles, traduction dont bien des cas ont montré la nécessité.

L'aspect expérimental de l'activité des classes d'intégration contient un enseignement : l'Etat et l'économie consacrent d'énormes sommes à la recherche scientifique : pourquoi ne consacrerait-on pas quelque argent à des études susceptibles de faire avancer les solutions des problèmes d'assimilation ?

*

Les travaux des groupes et le rapport de synthèse paraîtront ultérieurement dans le Bulletin.

Partie corporative

COMITÉ CENTRAL COMITÉ CENTRAL

Avis

Le président de la SPR rappelle aux collègues intéressés par un poste à l'étranger qu'il est bon qu'ils se renseignent auprès du Comité central avant de con-

clure un engagement définitif. Les associations suisses d'enseignants n'ayant actuellement aucun représentant au sein du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger, il ne leur est pratiquement pas possible d'intervenir en faveur des maîtres engagés par ces écoles.

Vn.

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59

Toute corr. concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Pour une meilleure Ecole vaudoise

Classes à options (V) : pour conclure

1. Renens et Vevey

Dans ces deux villes, l'expérience est plus récente. L'organisation adoptée ne différant pas sensiblement des organisations de Lausanne ou de Montreux, je renonce donc à vous en donner une description détaillée.

J'ajoute cependant qu'on y trouve, et c'est réconfortant, cette même volonté, cette même préoccupation de fonder une école qui non seulement se voudra à la mesure de ces préadolescents en leur permettant de mieux découvrir leurs talents, mais encore leur préparera une entrée moins périlleuse dans la vie en les aidant, non pas forcément à choisir une profession, mais à réfléchir sérieusement, avec leurs parents, à un avenir qu'ils n'imaginent pas si proche.

2. Conclusions provisoires

Ce n'est pas à dire que le paradis scolaire sur terre, grâce aux classes à options ou à la future division pratique, est pour demain. Le système scolaire idéal n'existe pas et n'existera probablement jamais. Mais s'il est des systèmes scolaires néfastes pour de multiples raisons, qu'il serait trop long d'exposer ici, il en est d'autres, possibles parce que tenant mieux compte en particulier des derniers progrès de la psychologie et de la pédagogie, et capables aussi, ce n'est pas leur moindre qualité, de s'adapter aux transformations quasi permanentes de la vie sociale actuelle.

Le système des options en est un. Il paraît adapté à la fois à une psychologie et à une pédagogie de notre temps, et à la vie sociale qu'on dit mouvante.

Les classes à options ne veulent pas renoncer à donner à l'élève les éléments de base, nécessaires à ce qui vient après, c'est-à-dire à l'apprentissage d'un métier. Elles cherchent à compléter cette base, commune à tous les élèves, par un éventail de branches, dont il faudra un jour fixer avec soin l'amplitude, et qui permettent aux diverses intelligences d'affirmer, puis de cultiver leurs préférences.

Un des écueils principaux à éviter, on le devine, est l'alourdissement du programme, la surcharge par conséquent de travail chez des enfants dont le pouvoir de compréhension et la mémorisation sont généralement faibles.

La minutie sera de règle dans l'établissement des programmes, et les maîtres rechercheront une pédagogie plus efficace, parfois aux moyens les plus techniques, que les autorités scolaires devront bien mettre à leur disposition. Ces moyens techniques, de conception souvent révolutionnaire, et qui existent, et qui sont mis en pratique par exemple aux Etats-Unis, engageant un matériel compliqué et délicat, nécessiteront une formation particulière du maître, qu'il ne pourra guère acquérir avant quelques années de pratique dans une classe d'un autre degré de l'école primaire.

Un exemple ?

Il semble difficile d'apprendre l'allemand aux élèves primaires autrement que par la méthode dite auditive, qu'on appelle aussi méthode par le laboratoire de langues, si l'on veut bien se rappeler que le seul processus valable d'acquisition d'une langue est : 1. écouter ; 2. parler ; 3. lire ; 4. écrire. Et si l'on veut se rappeler aussi qu'une langue doit être d'abord un moyen

Attention !

Demandes de feuilles-maladie SVSM pendant le mois d'août

DU 1er AU 25 AOUT, le soussigné prend, pour la première fois depuis 20 ans, des vacances-SVSM...

Pendant ce temps, les feuilles-maladie devront être demandées au BUREAU CENTRAL SVSM, AV. RUCHONNET 18, LAUSANNE, en accompagnant la demande du livret d'assuré.

Fernand Petit

de communication et de compréhension, avant d'être un instrument de culture. Les Américains l'ont compris avant nous, eux qui ne sont pas empêtrés dans nos préjugés sur la Culture et l'Humanisme gréco-latin : ils visent d'abord à l'efficacité. Leurs laboratoires de langues ont fait merveille pendant la Seconde Guerre mondiale, et partout en Europe, avec vingt ans de retard, on cherche à introduire cette méthode, car on a enfin compris qu'avant de lire Wilhelm Tell, il était nécessaire de parler avec une certaine aisance la langue de Schiller. A titre d'information, un tel laboratoire fonctionne depuis ce printemps au collège de Béhusy, à Lausanne, pour l'étude de l'anglais.

Il est clair qu'on n'introduit pas une telle méthode, coûteuse, sans une étude préalable, et sans disposer d'un Corps enseignant spécialisé. Mais il n'est pas impossible d'entreprendre dès maintenant cette étude, et il n'est pas impossible non plus de trouver des maîtres disposés à accepter une formation spécialisée.

J'ai pris l'exemple de la langue. Il en est d'autres, qui poseront des problèmes tout aussi délicats.

3. Et à la campagne ?

Si l'on considère les réformes (ou réformettes) entreprises jusqu'ici, et celles qui se préparent vraisemblablement dans le cadre de la fameuse réforme de structure, il faut bien avouer que les classes de villages n'ont pas été jusqu'ici très favorisées.

Alors qu'un élève de 8e, à Lausanne, reçoit par des maîtres spéciaux, dans des locaux prévus à cet effet, l'enseignement de la gymnastique et du sport, du dessin et des travaux manuels, et qu'il peut recevoir, dans les heures à options, un enseignement spécialisé de sciences, de dessin technique, d'allemand, de français, de comptabilité, l'élève de la campagne ne connaît rien de tout cela.

Et nos collègues enseignant dans les villages ou les petits bourgs peuvent avoir un certain sentiment d'amertume en constatant qu'il s'entreprind beaucoup de choses en dehors d'eux.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, une décongestion des villes, un repeuplement des villages par une population citadine, ne sont possibles que si les villages offrent, en particulier, les mêmes avantages scolaires que la ville. Je n'aborderai donc pas ce problème, qui est un problème de politique générale, débordant largement le cadre étroit de cette chronique. Il suffit cependant de rappeler que le Département de l'instruction publique procède actuellement, autant que faire se peut, et en tenant compte de la mentalité de la population, à des regroupements de classes rurales. Il faut ajouter que cette concentration scolaire, inévitable, est dans l'intérêt bien compris des enfants. Elle permettra précisément l'établissement de nouvelles structures de l'enseignement. Un député paysan a, dans cette optique, lors de la dernière session du Grand Conseil, demandé une étude générale de la question.

C'est tout ce qu'il est possible de dire maintenant. Mais l'avenir est moins sombre qu'il n'y paraît.

Alors, bon courage !

Emile Buxcel.

Le DIP et les pays en voie de développement

Le DIP, prétextant la pénurie de personnel enseignant, refuse catégoriquement toute demande de congé à l'instituteur qui désire consacrer une année, par

exemple, au service d'une école dans un pays en voie de développement. L'intéressé doit démissionner.

Pourquoi cette intransigeance ?

L'Etat est-il persuadé que l'EN donne une formation assez complète et sûre pour qu'un stage tel qu'indiqué plus haut n'ait pas de valeur ? Nos autorités sont-elles conscientes des besoins d'autres pays, de la nécessité des échanges et des contacts ? Ou ne voient-elles que le moment présent et leur petit coin de terre ?

Il ne suffit pas d'encourager la générosité publique pour des collectes, il faut aussi savoir faire des gestes concrets !

Enfin, l'Etat n'aurait-il pas plus de chances de récupérer son personnel, enrichi par des expériences valables, en lui accordant un congé, plutôt qu'en l'obligeant à démissionner ?

A titre de comparaison, je citerai Genève, où la pénurie d'enseignants est nettement plus marquée. Si je suis bien informé, ce canton octroie pourtant facilement de tels congés. Quand le nôtre évoluera-t-il ?

*Un démissionnaire par obligation :
Walter Hofer, Givrins.*

Ecole et réclame

Une organisation commerciale, dont le siège est à Zurich et qui émet des bons aux acheteurs de marchandises de marques particulières, encourage les classes vaudoises, comme sans doute celles d'autres cantons, à collectionner et à lui envoyer des emballages de ces marchandises. En contrepartie, les classes qui rempliront les conditions fixées seront transportées gratuitement à la gare Expo.

Nous rappelons à ceux de nos collègues qui seraient tentés de faire participer leur classe à une telle entreprise que, aux termes de l'article 299 du Règlement d'application de la loi qui régit l'enseignement primaire, **toute réclame est interdite dans les classes.**

Si tentante que soit l'offre faite aux classes, elle n'en constitue pas moins une manœuvre publicitaire et il est préférable de « laisser tomber ».

Papillons exotiques

Madagascar, Formose, Afrique, Guyane. Prix imbattables, papillons rares. Renseignements sans engagement sur demande. Conditions spéciales pour instituteurs et collections scolaires « Papilio »

2017 BOUDRY/NE par G. Vaucher, Lières 17

Café du Torrent Yverne

F. Borloz

Sa cuisine

Sa cave

NEUCHÂTEL

La Tunisie à Neuchâtel

Samedi 4 juillet s'est ouverte brillamment une nouvelle exposition de M. Jean Gabus au Musée d'ethnographie de Neuchâtel. Grand succès dû à une réputation depuis longtemps acquise et hautement méritée. Affluence d'invités parmi lesquels des personnalités marquantes tels que M. le conseiller fédéral Tschudi, l'ambassadeur de Tunisie à Berne, MM. les conseillers d'Etat Bourquin, Clottu, Guinand et Leuba. Discours en plein air et d'une rare élévation dans le somptueux parc du musée. Toute la cérémonie du vernissage fut d'une exceptionnelle distinction.

La Tunisie, trésor d'art et d'histoire, tel est le centre d'intérêt choisi par M. Gabus cette année.

Cent quarante mille artisans tunisiens travaillent encore de leurs mains la laine, le coton ou le jonc, taillent dans la pierre, cuisent des céramiques, composent des mosaïques avec le goût le plus sûr, hérité de générations ancestrales remontant à deux millénaires.

Grâce à sa renommée quasi universelle, M. Gabus obtient ce qu'il veut et peut s'assurer sans difficulté le prêt de pièces qui n'étaient jamais sorties de Tunisie ou des grands musées européens (Leyde, Bruxelles, Cologne, Stockholm) : admirables mosaïques, précieuses stèles et sculptures qui sont d'authentiques monuments historiques, manuscrits enluminés, poteries, tapis, etc.

M. Tschudi voit en cette exposition une occasion de resserrer les liens entre notre pays et la Tunisie. Il est convaincu que l'art et la contemplation sont des facteurs primordiaux pour la formation des individus et des peuples. Il a été très sensible à l'invitation qui a été adressée au Conseil fédéral et dit son admiration pour l'érudition et la compétence de M. Gabus. L'ambassadeur de Tunisie rend hommage au courage des Suisses et à leur esprit national qui sont un exemple pour sa patrie au moment où elle cherche à s'émanciper du sous-développement. La Tunisie est une sorte de creuset, dit-il, où une quantité d'éléments se fondent pour créer une originalité qui soit la synthèse des civilisations occidentale et maghrébine. C'est ainsi que la vocation culturelle a été suscitée et s'est développée.

M. Gabus sait un gré infini à l'ambassade de Tunisie pour sa collaboration et les facilités qu'elle lui a accordées pour aboutir à ses fins, c'est-à-dire à la présentation d'un ensemble inestimable en valeur et en beauté.

Les magnifiques mosaïques qui ornent le parterre et les parois du musée ainsi qu'un salon complètement aménagé comme au Proche-Orient, tout nous fait éprouver le sentiment de vivre pour un instant réellement dans ce pays. L'ambiance y est, car les objets n'ont-ils pas aussi leur langage, leur intelligence, leur enseignement ? Les nombreuses mosaïques en particulier, nous apportent un message d'humanisme et de grandeur qui nous émeut.

Cette exposition est incontestablement une des plus belles et des mieux conçues que M. Gabus ait présentées. Ce n'est pas peu dire. Nous ne pouvons la recommander simplement. Il faut la voir. Sa visite s'impose à tous les amateurs d'art et au Corps enseignant car il est impossible que jamais de telles richesses puissent être rassemblées une nouvelle fois.

W. G.

Bienvenue

cordiale à Mlle Liliane Robellaz, institutrice à Corcelles, qui vient d'être admise dans la section de Boudry.

W. G.

D'un honneur à l'autre

Deux de nos membres d'honneur viennent d'accéder à des charges supérieures que leur a confiées le Conseil d'Etat en raison de leur compétence et de leurs qualités éminentes :

M. Ernest Bille, après avoir accompli récemment au Congo une mission officielle importante d'organisateur, a été désigné pour le poste nouvellement créé de chef de service du Département de l'instruction publique (comme au canton de Vaud).

M. Roger Hugli, qui fut un des présidents les plus distingués de la SPN et qui occupa ensuite la fonction d'adjoint au département, a été nommé premier secrétaire à l'IP.

Que voilà en bonnes mains les rênes de la conduite administrative de l'enseignement dans notre canton !

Tous les collègues de ces anciens instituteurs se réjouiront de ces appels flatteurs. Nous les en félicitons chaleureusement, formons les vœux les meilleurs de succès dans leur nouvelle tâche et leur souhaitons une collaboration fructueuse avec le Corps enseignant.

W. G.

Des allocations familiales

Que le résultat de la votation du 5 juillet nous laisse songeurs !

Depuis un grand nombre d'années notre président, M. Jaquet, s'est fait l'apôtre de cette cause. Il est certain, avec tous les pédagogues pères de famille et d'autres, de la nécessité de favoriser au mieux tout ce qui peut apporter une amélioration au statut familial.

Or, que penser de l'initiative des électeurs et singulièrement des électrices qui se sont présentées aux urnes dans la proportion de un cinquième seulement ? Faut-il l'attribuer à l'origine popiste de l'initiative, à la lassitude consécutive à la fréquence des votations, à la satisfaction produite par la prospérité présente qui supprime le besoin, ou encore à l'insuffisance et au manque de précision du contreprojet de l'Etat, ou peut-être aussi à l'attitude réservée des syndicats ? Il n'en reste pas moins que le rejet de l'initiative comme celui du texte gouvernemental suscite un malaise certain et laisse perplexe tout éducateur soucieux de la condition économique de la famille.

W. G.

QUI EST TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE

DES JEUNES ?

JEUX ET ENGINES

DE PLEIN-AIR

Schaefer
Sports
LAUSANNE

Semaine de cinq jours

Information : Depuis 1958, les magistrats, fonctionnaires et employés de l'administration cantonale, travaillent selon l'horaire suivant :

Le matin de 7 h. 30 à 12 h.,

l'après-midi de 14 h. à 17 h. 50

avec congé un samedi ou un lundi matin sur deux.

En juin 1964, la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat propose au Conseil d'Etat la fermeture des bureaux **tous les samedis**. Elle envisage le remplacement des heures du samedi par l'adoption de l'horaire suivant :

le matin de 7 h. 15 à midi,

l'après-midi de 13 h. 45 à 17 h. 45.

Avant d'en décider, le Conseil d'Etat s'enquiert auprès de chacun des intéressés au moyen d'une formule à remplir et lui renvoyer.

A quand le tour du Corps enseignant ?

W. G.

DIVERS

ÉTUDES DES PROJECTIONS EUROPÉENNES par un groupe de professeurs sous la direction de **M. A. Rost**.

Editions Delta S.A., la Tour-de-Peilz 1964, 72 pages.

Le but de cet ouvrage est d'enseigner d'une manière claire et vivante une matière dont les élèves n'ont pas ou très peu de notions et dont la vision dans l'espace est souvent déficiente.

Lire couramment un dessin technique, un plan, c'est une qualification indispensable dans un grand nombre de professions, mais cet apprentissage n'est pas toujours aisé, car il s'agit d'inculquer à l'élève le sens de la représentation d'un objet dans l'espace, et lui donner la capacité imaginative qui est indispensable à toute lecture de dessin.

Ce petit livre est le résultat d'un travail de longue haleine qui a été expérimenté de nombreuses années.

Des fiches d'exercices pratiques figurent dans le manuel. Des diapositives en couleurs (il y en a 211 et le prix des 6 coffrets qui les contiennent est de Fr. 323.-) constituent une aide précieuse pour le professeur.

Bibliothèque de classe

GERD ET SON POSTE ÉMETTEUR, de Rolf Ulrici.

Bibliothèque FAN, collection Azur. Editions Magnard, Paris. Traduction de M. Metzger, illustrations de Maurice Raffray.

Gerd Engel, fils puîné d'une famille bavaroise, est élève de troisième au gymnase. Il a une passion : la radio. Il suit en cela la voie tracée par son aîné Heinz qui fréquente l'Institut électrotechnique de Darmstadt.

Gerd décide d'utiliser le matériel de radio-amateur de son frère absent et propose à ses camarades une émission sur ondes courtes dans la bande des 100 mètres !

Cette expérience suscite l'enthousiasme ; les étudiants créent un émetteur scolaire clandestin.

Je ne vous dévoilerai pas en quelles circonstances le service radiogoniométrique attrapa la bande d'écoliers, ni ce qu'il advint de ces techniciens, régisseurs, rédacteurs, reporters et speakers « en herbe ».

Un bon livre d'accrochage pour les garçons en particulier, dès 11 ans.

M. E.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux :
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE :

Timbres de la Caisse suisse de voyage, gratuits contre les bulletins de garantie placés dans chaque paquet de

Pâtes de Rolle



Abereg-Steiner & Cie S.A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos



VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

Henniez-Lithinée S. A.

1/4 Henniez-Lithinée

L'eau qui fait du bien

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

La bonne adresse pour vos meubles

→

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

HALLE MEUBLES:
TERREAUX 18

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

Toujours bon jamais cher

dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22 a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches

NEUCHÂTEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES
Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant D.S.R., place de la Gare



S'il vous arrive d'être impliqué dans un accident malgré toute votre prudence, vous apprécierez, comme toutes les personnes intéressées, les services d'une Société connue pour la loyauté qu'elle apporte au règlement des sinistres.

Winterthur ACCIDENTS

Conditions de faveur

pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelle et de responsabilité professionnelle